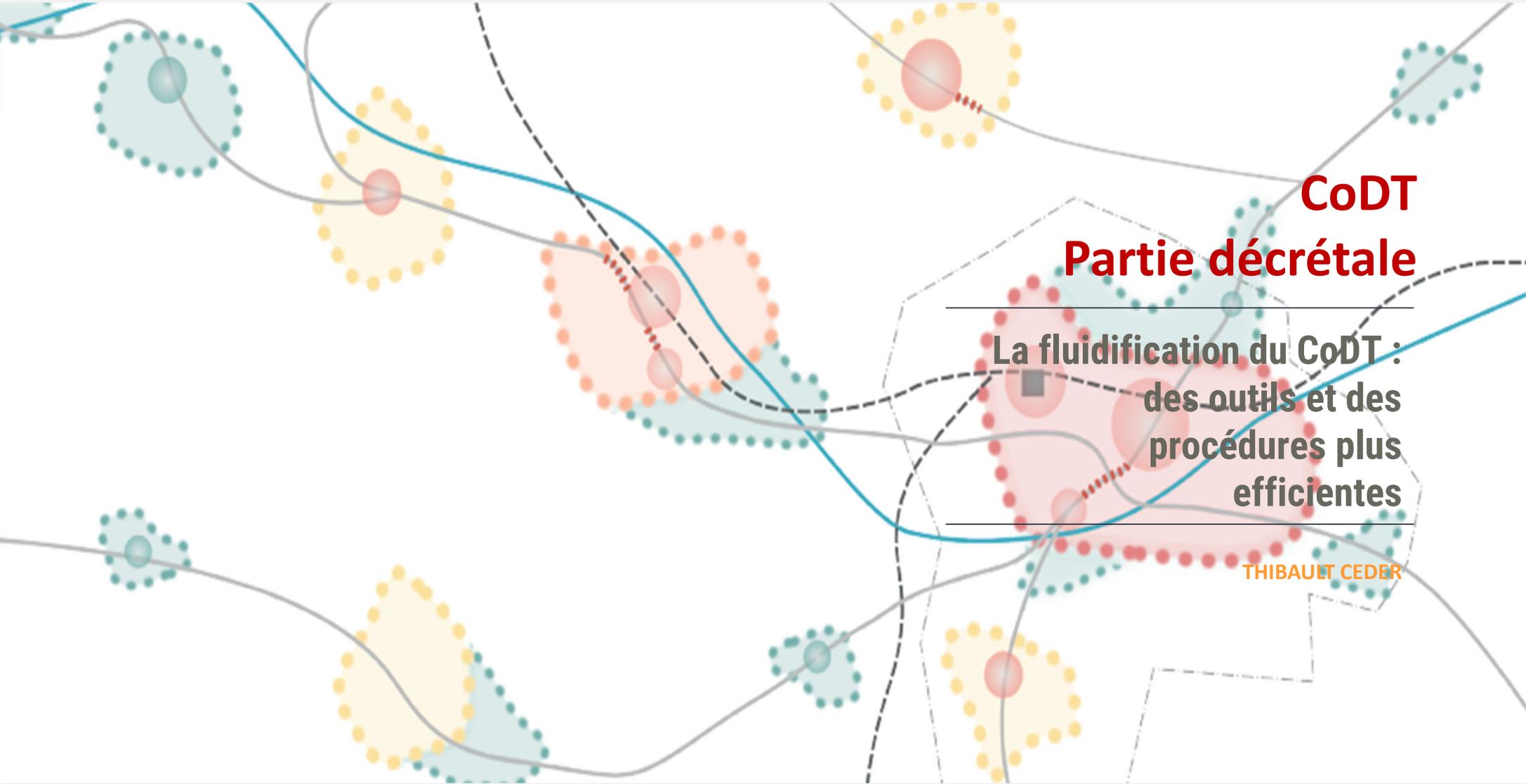


La fluidification du CoDT

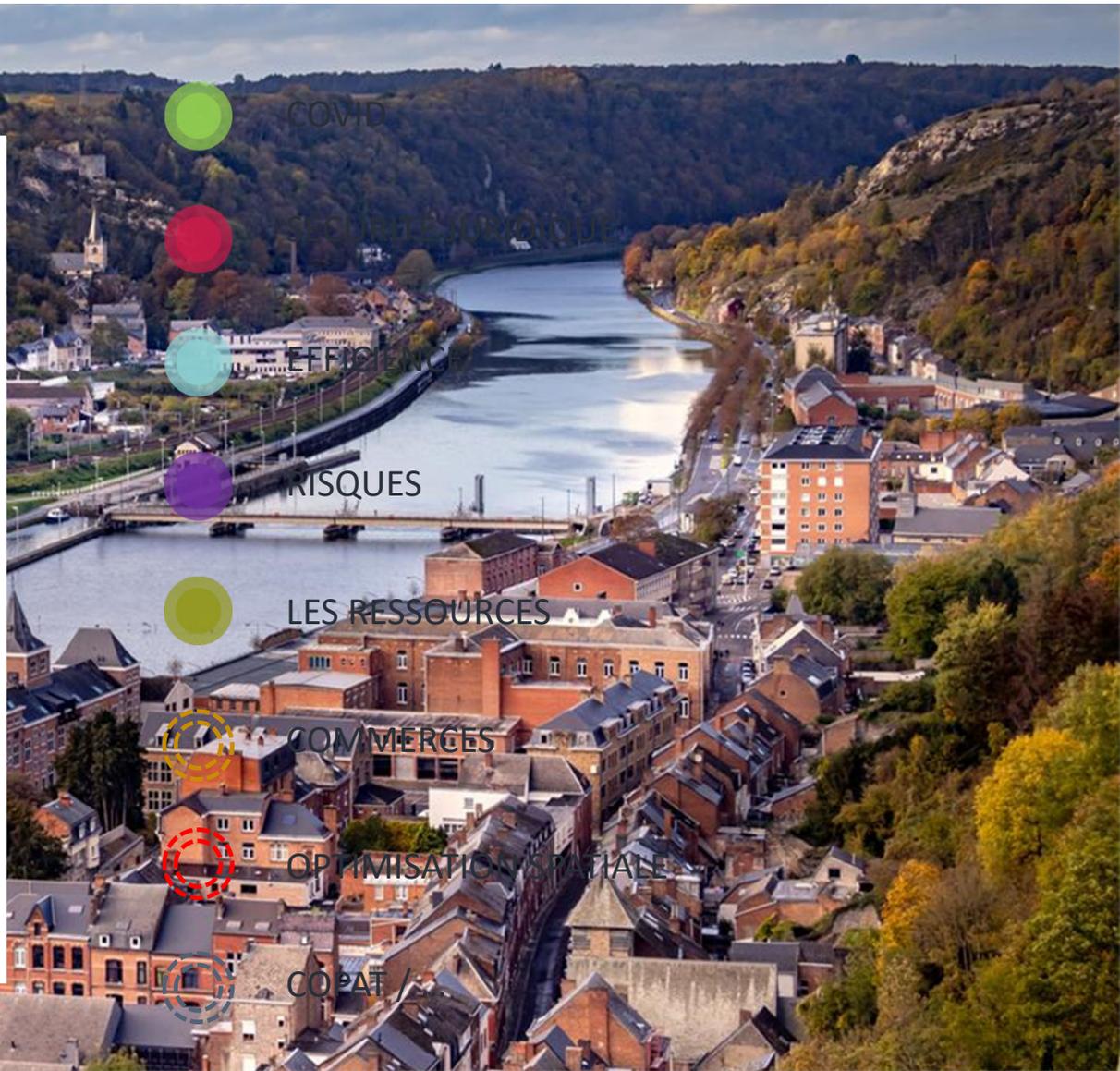
Thibault Ceder
Conseiller expert - UVCW



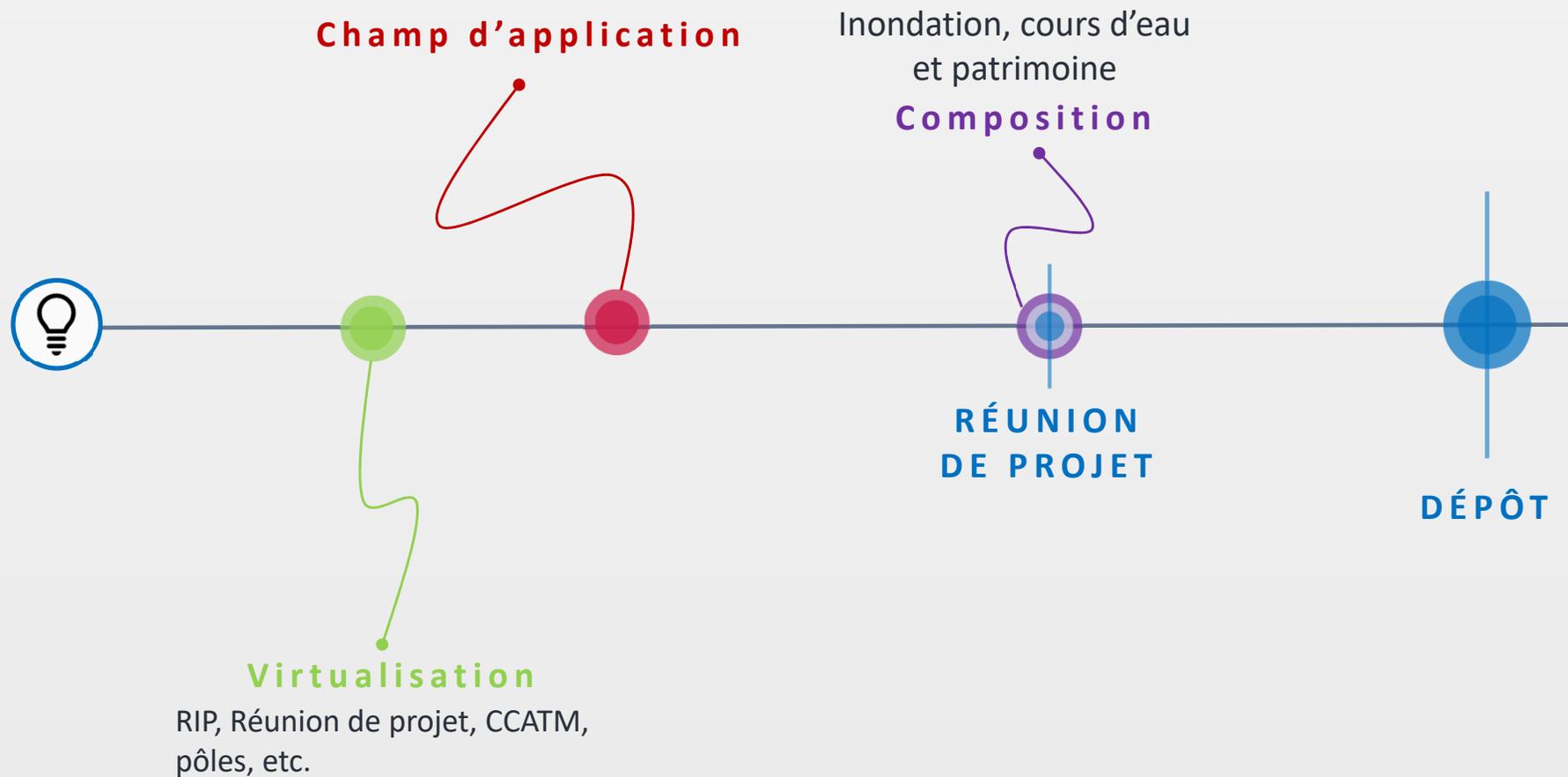
CoDT
Partie décrétable

La fluidification du CoDT :
des outils et des
procédures plus
efficaces

THIBAUT CEDER



Colloque Réforme du CoDT : quels enjeux pour les communes ? – 21 février 2024 - UVCW



30 jours (~~20~~)

Délais

Dématérialisation

EP/AP

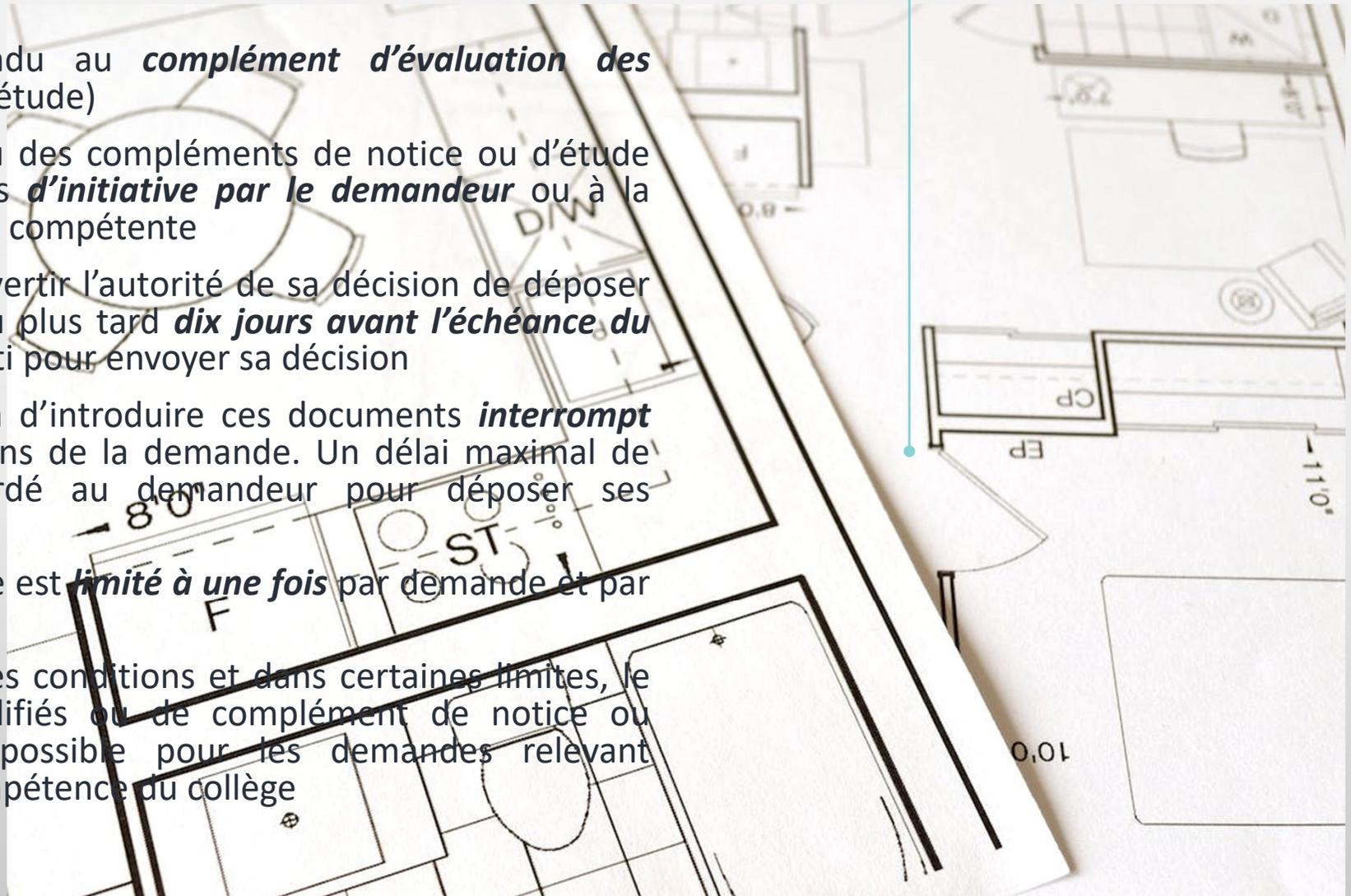
AVIS

FD

ACCUSÉ DE
RECEPTION

Plans modificatifs

- Le régime est étendu au **complément d'évaluation des incidences** (notice ou étude)
- Les plans modifiés ou des compléments de notice ou d'étude peuvent être déposés **d'initiative par le demandeur** ou à la demande de l'autorité compétente
- Le demandeur doit avertir l'autorité de sa décision de déposer des plans modifiés au plus tard **dix jours avant l'échéance du délai** qui lui est imparti pour envoyer sa décision
- L'envoi de la décision d'introduire ces documents **interrompt les délais** d'instructions de la demande. Un délai maximal de **180 jours** est accordé au demandeur pour déposer ses documents
- L'usage du mécanisme est **limité à une fois** par demande et par instance)
- En **recours**, à certaines conditions et dans certaines limites, le dépôt de plans modifiés ou de complément de notice ou d'étude est rendu possible pour les demandes relevant initialement de la compétence du collègue



30 jours (~~20~~)

Délais

30 jours (~~35~~)
Proposition de décision

Avis

EP/AP

AVIS

FD

ACCUSÉ DE
RECEPTION

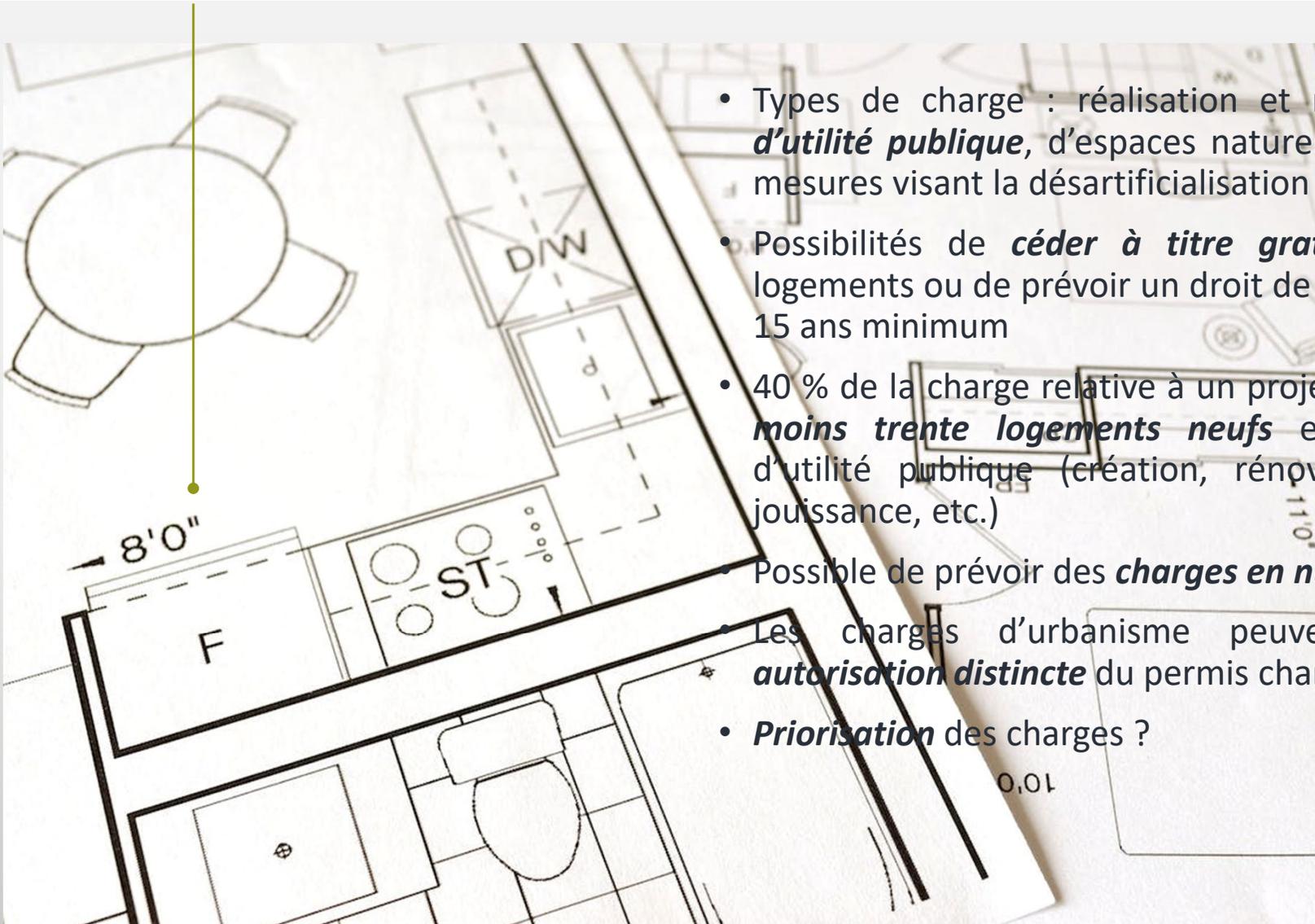
Plans modificatifs

Charges d'urbanisme

DÉCISION

SAISINE

TUTELLE



- Types de charge : réalisation et rénovation de **logements d'utilité publique**, d'espaces naturels ouverts au public et de mesures visant la désartificialisation d'espaces artificialisés
- Possibilités de **céder à titre gratuit** la propriété de ces logements ou de prévoir un droit de jouissance d'une durée de 15 ans minimum
- 40 % de la charge relative à un projet qui vise la **création d'au moins trente logements neufs** est relative au logement d'utilité publique (création, rénovation, cession, droit de jouissance, etc.)
- Possible de prévoir des **charges en numéraire** (+sieurs projets)
- Les charges d'urbanisme peuvent faire l'objet d'une **autorisation distincte** du permis chargé
- **Priorisation** des charges ?

